

## Communiqué n° 26

Selon la séance plénière du Conseil de la HEP du 28 octobre 2015.

### *Information du Conseil*

- Pour mémoire, le Conseil est constitué de 28 membres élus par les corps. Les membres du CD assistent aux séances avec voix consultative.
- Les membres sont invités à prendre connaissance des lois et des informations disponibles concernant le Conseil sur le site institutionnel de la HEP → <https://www.hepl.ch/cms/accueil/mission-et-organisation/organisation/conseil-hep.html>.
- Les membres élus représentent les différents corps mentionnés à l'art 24 de la LHEP. Le cas échéant, le changement de statut d'un membre remet en question sa représentativité pour le siège occupé.
- Tous les membres se présentent brièvement.
- Fonctionnement du Conseil :
  - la présence des membres est souhaitée de manière suivie
  - les plénières ont toujours lieu le mercredi
  - au minimum deux séances sont prévues par semestre
  - outre les commissions existantes, des commissions peuvent se créer
  - procédure mise en place pour s'excuser en cas d'absence : un courriel au bureau du Conseil → [conseil@hepl.ch](mailto:conseil@hepl.ch)

### *Elections au sein du Conseil : Bureau, président et vice-président, commissions*

Le résultat des élections est disponible sur le site de la HEP → [https://www.hepl.ch/files/live/sites/systemsite/files/conseil-hep/liste\\_membres\\_conshep\\_15-16.pdf](https://www.hepl.ch/files/live/sites/systemsite/files/conseil-hep/liste_membres_conshep_15-16.pdf)

### *Information du Comité de Direction*

- Validation du règlement d'études : le Conseil va devoir adopter puis approuver le nouveau règlement dans le courant du mois de novembre 2015.
- Remerciements à Madame Valentine Chapallaz, assistante du Directeur de l'administration et Monsieur Philippe Schmid, chargé de missions stratégiques, pour la mise en oeuvre des élections du Conseil qui ont été réalisées à l'aide d'un nouvel outil informatique spécifique.

Lausanne, le 23 novembre 2015 – ADF/pb